



525 204 053 00025  
DDPP/12/131

## Pension Canine

Monitrice d'éducation canine  
Accessoires et alimentation


**Anne OBRY**

5523 Route de Collobrières  
83250 La Londe Les Maures  
**+ 33 (0)4 94 91 42 88**

### BON DE RESERVATION

(à renvoyer par courrier après consultation téléphonique)

#### PROPRIETAIRE

NOM :	PRENOM :
Adresse habituelle :	
	
E-mail :	

#### PENSIONNAIRE

NOM :	RACE :	
Age :	Sexe :	Identification :

Les jours d'entrée et de départ sont facturés quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise de l'animal.

Durant le séjour, toutes les journées réservées sont dues. La réservation est effective après réception du bon de réservation rempli et signé accompagné des 50 % d'acompte de la totalité du séjour. Le solde est à verser le jour d'arrivée

Jour d'arrivée :

Jour de départ :

Heure :

Heure :

Soit : Jours **X**

€ = €

Acompte 50 % :

Solde 50 % le jour d'arrivée :

Compagnie d'assurance :

N°du contrat :


**Date Lieu Signature :**

**Lu et approuvé précédent la signature**

Le propriétaire reconnaît avoir pris connaissance du règlement

x

Merci de parapher les pages 2 et 3  
(première lettre nom et prénom)

 04 94 91 42 88

contact@lacollinecanine.fr

Géo localisation GOOGLE MAPS

LA COLLINE CANINE 83250 LA LONDE LES MAURES

	<b>Pension Canine</b> Monitrice d'éducation canine Accessoires et alimentation <b>Anne OBRY</b> 5523 Route de Collobrières 83250 La Londe Les Maures <b>+ 33 (0)4 94 91 42 88</b>
525 204 053 00025 DDPP/12/131	

**BON DE RESERVATION**  
**(à renvoyer par courrier après consultation téléphonique)**

**Parlez nous de votre compagnon ...**

Ses goûts particuliers, jeux de balle, aime l'eau

Son mode de vie, ses habitudes et les consignes à respecter

Son alimentation, quantités, nombre de repas par jour

Son tempérament, sociable ou pas, affectueux ou pas

Problème de santé ou traitement en cours éventuel, prescription et traitement à nous laisser

Les coordonnées du vétérinaire régulier à contacter selon besoin

Autres : expérience dans lieu de garde, personne, comportements, troubles



525 204 053 00025  
DDPP/12/131

## Pension Canine

Monitrice d'éducation canine  
Accessoires et alimentation

**Anne OBRY**

5523 Route de Collobrières  
83250 La Londe Les Maures  
**+ 33 (0)4 94 91 42 88**

### BON DE RESERVATION

(à renvoyer par courrier après consultation téléphonique)

#### REGLEMENT

Le dépôt du carnet de santé et de la carte d'identification est obligatoire. Ne sont admis que les chiens identifiés et vaccinés

**VACCINS OBLIGATOIRES : CHLP (Rage et Toux du chenil souhaités)**

Maladie de Carré Hépatite de Rubarth Leptospirose Parvovirose Rage Toux de Chenil  
(Pneumodog ou Novibac KC)

Le propriétaire doit avertir la pension des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal.

**TRAITEMENTS DEMANDES** : Avoir reçu un traitement anti parasitaire interne et externe. Un traitement parasitaire spécifique à la région (**LEISHMANIOSE**) devra être administré, voir le port d'un collier **SCALIBOR** du printemps à l'automne

**SANTE** : Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, nous nous engageons à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais. Notre obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner l'animal par notre vétérinaire à suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal. Si l'état de l'animal nécessite une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que toutes les dispositions concernant la santé de son animal soit réalisées. Etant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire. En cas de décès, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.

**JURIDIQUE** : Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour une attestation justificatif doit être disponible et présentée sur simple demande.

**ALIMENTATION** : Le coût du séjour s'entend nourriture non comprise. Le propriétaire doit fournir la nourriture de son animal. Nous ne cuisinons pas, cependant des préparations surgelées peuvent être traitées et servies.

**ABANDON** : Tout animal non repris, 48 h après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers le propriétaire.

**RESERVATION** : Tout séjour doit faire l'objet d'une réservation qui ne sera effective qu'après réception d'un acompte correspondant à 50% du montant global du séjour. Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de Mme **ANNE OBRY** Cette somme restera acquise en cas de non respect de la réservation. Le solde du séjour sera versé le jour d'entrée en les lieux.

Ce contrat entre en vigueur le jour de la signature et se prolongera tant que l'animal sus indiqué sera susceptible de séjourner dans notre accueil.

☎ 04 94 91 42 88

contact@lacollinecanine.fr

Géo localisation GOOGLE MAPS

LA COLLINE CANINE 83250 LA LONDE LES MAURES